

Billet des élus UDC au Conseil communal de Lausanne

Interpellation urgente Voiblet et consorts : «Politique migratoire de la gauche à Lausanne : refuser d'appliquer la loi sur les étrangers et violer la loi sur le travail».

"Nous faisons le pari de l'illégalité", ces cinq mots ne sortent pas de la bouche du président d'une association de défense des migrants, mais de celle d'un représentant de la Municipalité de Lausanne. Ces quelques mots, utilisés à dessin, par le représentant de la Municipalité pour lancer l'offre d'apprentissage aux jeunes clandestins à Lausanne, signe de la belle arrogance de l'Autorité exécutive, chargée de faire respecter les lois et les droits démocratiques, dans la 5^{ème} ville de Suisse. Force est d'admettre que la proximité des élections municipales a probablement stimulé les ardeurs de la gauche. Cette gauche n'a pas hésité à envoyer la Ville dans le mur de l'illégalité...

En fait la gauche estime qu'un sans-papier a droit à la scolarité obligatoire, au gymnase, à l'université et en l'apprentissage. Ensuite de quoi, aucune réserve n'existe concernant sa régulation. Sans être naïf, le débat autour des places d'apprentissage est un faux débat. Ce que recherche la gauche est simplement la régularisation de tous les sans-papiers...

Notre pays ne peut pas simplement jouer avec la politique migratoire. Il a un rôle social que personne ne conteste, cela ne veut pas dire que l'on doit bêtement s'engager dans la démarche illégale proposée par la Municipalité. Ne soyons pas naïf la très grande capacité d'attractivité socio-économique de la Suisse pour les migrants est un fait. Ignorer cette réalité, conduirait à l'explosion de notre tissu social et à la fin de nos assurances sociales.

Le Peuple suisse, les Vaudois en particulier, ont accepté, contre l'avis de la gauche, la loi sur les étrangers et la loi sur l'asile, de plus les contrats d'apprentissage sont équivalents à des contrats de travail. Deux raisons suffisantes pour que l'UDC s'oppose frontalement à la gauche.

Selon notre parti, la Municipalité va encore plus loin avec sa proposition. Elle met clairement à mal la paix sociale et les principes de l'Etat de droit. Elle ouvre la porte qui protégeait le peuple suisse contre l'arbitraire. Cette décision viole le droit d'un Etat souverain. En proposant ce préavis elle veut entraîner le Conseil communal dans un espace d'illégalité où l'UDC refuse de jouer les suiveurs.

Notre parti a demandé, avec le parti Libéral-Radical, le retrait immédiat de ce préavis qui invitait le Conseil communal à basculer dans l'illégalité. Sans surprise la gauche a poursuivi son chemin dans le pari de l'illégalité.

Demande de crédit d'ouvrage pour la réfection, l'amélioration et le remplacement d'équipements de Bellerive-Plage.

Vers une rénovation totale des espaces extérieurs, du chauffage de l'eau des bassins et réflexion quant à l'utilisation durant toute l'année de l'espace restaurant-rotonde.

Lausanne va profiter de l'obligation technique de renouveler l'alimentation en eau des bassins pour revoir l'ensemble des espaces de ce merveilleux endroit largement utilisé par les touristes et les lausannois. Ces derniers devraient pouvoir utiliser ces espaces de manière plus optimale. Les UDC appuient cet investissement important longtemps souhaité par la population.

Motion sur l'exonération des sociétés locales à but non lucratif de la perception de l'impôt sur les divertissements.

«Cent fois sur le métier remettre son ouvrage». Cette maxime s'applique avec à propos à la droite dans ce combat de longue date visant à supprimer l'impôt sur les divertissements.

Le front uni de la gauche, que l'on croyait à l'image de la Grande-Dixence, c'est-à-dire éternel, commence à se lézarder. La proposition de la gauche visant à exonérer les associations à but non lucratif représente la première fissure dans l'édifice du refus de la gauche. Nous saluons cette évolution qui témoigne d'une prise de conscience de quelques réalités financières de la part de la majorité actuelle ; le fait est suffisamment rare pour être salué !

Question orale de Cédric Fracheboud au sujet de place de jeux sur l'esplanade de Montbenon

Ayant été interpellé à plusieurs reprises par des mamans du quartier de St-François sur la possibilité de disposer de quelques jeux pour les enfants sur l'esplanade de Montbenon, la demande est faite à la Municipalité de se saisir d'une telle demande.

Le Municipal en charge de la direction concernée n'a pas eu connaissance d'une telle demande mais il accepte d'étudier une telle proposition.

Postulat Florence Germond pour une «Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial»

Lausanne développant une politique d'envergure concernant l'accueil extra-familial, pré et parascolaire, des expériences et des projets pilotes, et offrant une palette déjà très large de moyens mis en place afin de garantir l'apprentissage de la langue française au plus grand nombre, des familles et des enfants d'immigrés, le groupe UDC s'est abstenu dans la prise en considération du postulat.

Interventions déposées par les élus UDC lors de la séance :

- Interpellation Claude-Alain Voiblet - Application de la Loi fédérale sur les étrangers et de la loi d'application dans le canton de Vaud de la législation fédérale sur les étrangers.

Toutes les interventions du Groupe UDC peuvent être consultées sur le site :

<http://www.udc-vaud.ch/lausanne/index.htm>

Informations : Claude-Alain **Voiblet**, Président du Groupe au Conseil communal
Natel 079 / 251.22.06 ou Tél. 021 / 806.32.90

Jean-Luc **Chollet**, Député et Conseiller communal
Tél. 021 / 652.37.55